

FRONTIÈRES ET INTÉGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST
WEST AFRICAN BORDERS AND INTEGRATION

DEUXIÈME ATELIER DU RÉSEAU

Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest
Abuja (Nigeria), 27-29 octobre 2004

*Organisé par le Secrétariat du CSAO
Sous l'égide de la CEDEAO*

Compte rendu

www.afriquefrontieres.org



WABI/DT/26/05

NAISSANCE D'UNE INITIATIVE

Sous l'impulsion d'un atelier sur la coopération frontalière organisé à Ouagadougou en juillet 2003, est lancée l'initiative « Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest », appelée WABI selon son acronyme anglais (*West African Borders and Integration*). Elle est portée par une structure étatique (la Direction Nationale des Frontières du Mali, DNF), une ONG (ENDA-Diapol) et une organisation internationale (le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, CSAO-OCDE) qui en assure le financement.

WABI repose sur la convergence de ces trois institutions et sur le partage d'informations avec un réseau de partenaires autour d'une préoccupation commune : la promotion de la coopération transfrontalière comme moteur de l'intégration régionale, du développement et de la paix.

COMMUNIQUER LOCALEMENT ET RÉGIONALEMENT

Une des fonctions de WABI est de favoriser le regroupement et le partage d'informations sur les problématiques de la coopération frontalière. Les publications imprimées et le site « Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest » sont le support de cette communication :

- *Les documents de travail* : études de terrain, comptes rendus de réunions, organes de débats.
- *Les fiches illustrées* : présentation d'initiatives locales, nationales ou régionales; argumentaires sur la dimension régionale de différentes problématiques (coton, transport, conflits...).

Ces deux supports sont désormais disponibles sur cd-rom.

- *Le site internet* <http://www.afriquefrontieres.org> : centre de ressources documentaires sur la coopération frontalière et l'intégration régionale, espace d'échanges des expériences de terrain, de mise en réseau des agendas, de publications, d'information (presse).

Nous joindre, Nous rejoindre

Enda Prospectives Dialogues Politiques
BP 7329 Dakar - Sénégal
Tél : + (221) 823 53 47 – Fax : + (221) 823 67 13
Site : www.enda.sn/diapol
Contact : Mohamadou Abdoul
E-mail : diapol@enda.sn

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
2, rue André Pascal 75775 Paris Cedex 16 - France
Tél : +33 (0) 1 45 24 89 68 - Fax : +33 (0) 1 45 24 90 31
Site : www.oecd.org/sah
Contact : Marie Trémolières
E-mail : marie.tremolieres@oecd.org

DEUXIÈME ATELIER DU RÉSEAU FRONTIÈRES ET INTÉGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Abuja (Nigeria), 27-29 octobre 2004

Compte rendu

ORGANISÉ PAR LE SECRÉTARIAT DU **CSAO**
SOUS L'ÉGIDE DE LA **CEDEAO**

FÉVRIER 2005

COLLECTION INITIÉE PAR ENDA/DIAPOL, LE SECRÉTARIAT DU CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST/OCDE ET TOUS CEUX QUI VOUDRONT LES REJOINDRE.

Table des matières

INTRODUCTION	7
SESSION D'OUVERTURE : L'IMPULSION POLITIQUE DE LA CEDEAO	7
I. PREMIÈRE SESSION : RÉALITÉS ET INITIATIVES LOCALES	9
1.1. MARADI – KATSINA - KANO	9
1.2. SIKASSO – KORHOGO – BOBO DIOULASSO.....	10
1.3. SÉNÉGAMBIE MÉRIDIONALE	10
1.4. SAFRA.....	11
1.5. GRDR MALI – MAURITANIE	12
1.6. MOPTI – OUAHIGOUYA	12
1.7. EXPÉRIENCE EUROPÉENNE.....	13
II. DEUXIÈME SESSION : POLITIQUES RÉGIONALES	14
2.1. LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE TRANSPORTS	14
2.2. LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS	15
2.3. L'INITIATIVE DU GOUVERNEMENT DU MALI RELATIVE À UN OBSERVATOIRE DES « PAYS-FRONTIÈRE » DANS L'ESPACE CEDEAO	15
III. SYNTHÈSE DES DÉBATS	16
3.1. LES ACTEURS LOCAUX ET L'INTÉGRATION RÉGIONALE	16
3.2. NE PAS CONTOURNER L'ÉTAT MAIS ORGANISER LA SUBSIDIARITÉ.....	17
3.3. L'INFORMATION EST-ELLE LA CLÉ DE L'APPLICATION DES TEXTES ET TRAITÉS COMMUNAUTAIRES ?	17
3.4. UN CADRE LÉGAL POUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE	18
3.5. LE RÔLE DE LA CEDEAO ET SES RELATIONS AVEC LES ACTEURS LOCAUX	19
3.6. LES PERSPECTIVES D'UN DIALOGUE EURO-AFRICAIN SUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE	19
3.7. COMMENT ABORDER LE PROBLÈME DES ESPACES FRONTALIERS EN CRISE ?	20
IV. CONCLUSION ET SUITES DE L'ATELIER	20
4.1. MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE PROMOTION DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE AU SEIN DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE LA CEDEAO	20
4.2. PROJETS ET INITIATIVES PILOTES	21
4.3. DIALOGUE EURO-AFRICAIN	21
4.4. POURSUITE DE L'INITIATIVE WABI.....	21
ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS	22
ANNEXE 2. DÉCLARATION COMMUNE CEDEAO/CSAO	28

INTRODUCTION

Depuis quelques années, les initiatives ou volontés de Coopération Transfrontalière se multiplient en Afrique de l'Ouest. Des villes concluent des accords de jumelage, des associations de la société civile animent des processus locaux de médiation des conflits, des centres de santé tentent de coordonner l'utilisation de leurs moyens, des écoles et des lycées accueillent des jeunes frontaliers, des éleveurs conçoivent des couloirs de transhumances, des commerçants imaginent la mise en place de marchés transfrontaliers, etc.

De plus en plus nombreux sont les responsables politiques et institutionnels à croire que ces initiatives doivent être encouragées et systématiquement incluses dans le processus d'intégration régionale. Ils y voient le moyen de réaliser la construction régionale au plus près des populations.

Cette mise en relation des initiatives locales et de la volonté politique régionale constitue la raison d'être de l'initiative « Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest », appelée WABI selon son acronyme anglais (*West African Borders and Integration*). Née sous l'impulsion d'un atelier tenu à Ouagadougou en juillet 2003, elle est co-animée par une organisation internationale (le CSAO/ OCDE), une structure étatique (la Direction Nationale des Frontières du Mali) et une ONG (ENDA-Diapol).

Le deuxième atelier WABI était organisé par le SCSAO avec l'appui d'ENDA-Diapol sous l'égide de la CEDEAO, du 27 au 29 octobre 2004 à Abuja. Il visait à susciter un dialogue entre les acteurs frontaliers et les responsables institutionnels de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest. Les travaux étaient organisés de la façon suivante :

- Une session d'ouverture.
- Une session consacrée aux témoignages des acteurs locaux ouest-africains complétés par la présentation de l'expérience européenne de coopération transfrontalière.
- Une session consacrée aux politiques sectorielles de la CEDEAO (transport d'une part, libre circulation des personnes, droit de résidence et d'établissement d'autre part) et à une proposition du Gouvernement malien visant à intégrer la Coopération Transfrontalière dans la stratégie officielle de la CEDEAO.
- Une session de synthèse et de décisions.

Le présent document constitue le compte rendu de cet atelier dont les débats se sont appuyés sur un document de travail¹ distribué au cours de la réunion et désormais disponible sur le site <http://www.afriquefrontieres.org/>, auprès du Secrétariat du CSAO ou de Enda-Diapol.

SESSION D'OUVERTURE : L'IMPULSION POLITIQUE DE LA CEDEAO

En terme d'impact politique, le principal acquis de l'atelier est la proposition de créer un Programme d'Initiatives Transfrontalières, faite par le Général Cheikh Oumar Diarra, Secrétaire Exécutif adjoint de la CEDEAO, s'exprimant au nom du Dr. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire Exécutif :

¹ Deuxième atelier du réseau « Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest », Abuja (Nigeria), 27-29 octobre 2004, programme. Document WABI/DT/24/04.

« La CEDEAO qui a amorcé le processus d'intégration régionale depuis bientôt trente ans a certes obtenu des résultats appréciables. Mais beaucoup reste à faire au regard des nouvelles réalités sur le terrain. Parmi ces réalités, nous notons que les zones frontalières sont devenues de véritables pôles d'intégration. Une nouvelle dynamique de proximité, grâce au brassage des populations des villes et villages de proximité, ouvre désormais la voie à des perspectives nouvelles d'intégration (...). La seule volonté et les actions des États membres et des institutions de la CEDEAO ne suffisent plus. Nous comprenons donc que les populations qui vivent à cheval sur les frontières ont bien une place et un rôle dans le processus d'intégration de la CEDEAO. (...) C'est à ce titre que la CEDEAO propose la formulation d'un Programme D'Initiatives Transfrontalières (PIT) pour rapprocher davantage les localités de la Communauté. Ce programme vise à démarginaliser les zones frontières à travers des projets de petite envergure moins ambitieux mais réalisables dans des délais relativement courts. »

Madame Thérèse Pujolle, Présidente du CSAO, traduit une identité de points de vue avec la CEDEAO :

« Parce que la CEDEAO est une institution démocratique, elle doit écouter les aspirations des citoyens, pas toujours en phase avec les projets des gouvernants, les décisions des Chefs d'État ou les pratiques administratives nationales ! (..) L'atelier qui nous rassemble permet cette rencontre entre des citoyens des régions frontalières et les institutionnels de l'intégration ».

Le Professeur Ali Nouhoum Diallo, président du parlement de la CEDEAO ajoute à cette analyse la dimension culturelle et historique :

« L'évolution de l'humanité toute entière, celle de notre sous-région en particulier, nous amènent à jeter aujourd'hui un autre regard sur les frontières et à les percevoir désormais comme des points de suture entre nos populations, pour reprendre l'expression du Président Alpha Oumar Konaré. Historien, il savait bien que les peuples Soninkés vivant de part et d'autre des frontières séparant les territoires français du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie ; les peuples Mandingues, vivant de part et d'autre des frontières séparant le Mali, le Sénégal, la Guinée et la Gambie ; les peuples Yorubas, vivant de part et d'autre des frontières séparant le Bénin et le Nigeria ; les peuples Haussa, vivant de part et d'autre des frontières séparant le Niger et le Nigeria ; les Foulani ou Peuls de la bande sahélienne de l'Afrique de l'Ouest, du Cameroun et du Tchad, n'ont jamais douté de la Communauté de leur destin ».

M. Aguibou Diarrah, Directeur National des Frontières du Mali s'exprimant au nom du réseau WABI, rappelle que :

« Les instances statutaires de la CEDEAO examineront prochainement un projet de résolution visant la mise en place d'un groupe de travail sur la Coopération Transfrontalière dans la perspective de la création d'un Observatoire des « pays-frontière ». Ce groupe de travail, nous osons l'espérer, concrétisera les recommandations issues du présent atelier et proposera une stratégie de mise en œuvre ».

Dans son allocution d'ouverture, M. M.B. Salleh, au nom de S.E. le Sénateur Lawan Gana Guba, Ministre de la coopération et de l'intégration en Afrique de la République Fédérale du Nigeria, souligne la nécessité de « légitimer la Coopération Transfrontalière » et informe l'assemblée de l'appui du Gouvernement nigérian à l'initiative visant à créer ce groupe de travail au sein de la CEDEAO.

L'impulsion politique est donc acquise. L'enjeu est désormais de l'utiliser pour formuler un cadre stratégique partagé par les États membres et les acteurs frontaliers.

I. PREMIÈRE SESSION : RÉALITÉS ET INITIATIVES LOCALES

1.1. Maradi – Katsina - Kano²

Entre le Nigeria et le Niger, l'artère **Maradi-Katsina-Kano** forme l'un des plus anciens corridors commerciaux d'Afrique de l'Ouest. Cet espace est animé par une activité transfrontalière intense, des actions administratives concertées régulières, une complémentarité des systèmes de production entre élevage et cultures céréalières. L'espace frontalier structuré autour des localités de **Gaya** (Niger) et de **Malanville** (Bénin) est directement lié à l'artère Maradi–Katsina–Kano. Marché frontalier par excellence, point de contrôle stratégique, ce nœud vit des échanges régionaux contrôlés par de vieux réseaux communautaires.

La place centrale de Kano dans le commerce régional est depuis longtemps établie. La partition coloniale n'a pas modifié fondamentalement cette situation au sein d'un espace soudé par une culture, une religion et une langue communes (le hausa), aujourd'hui la langue de l'économie et des affaires partagée par 50 millions de personnes, principalement au Niger et au Nigeria. De fait, de nombreuses dynamiques ancestrales prévalent encore aujourd'hui : les zones pastorales du Niger accueillent indistinctement les animaux de la zone de Maradi et du Nigeria ; il existe de nombreuses associations culturelles réunissant des populations des deux pays ; les autorités coutumières de part et d'autre de la frontière ont une association commune et interviennent parfois aux côtés des autorités des deux États pour faire adhérer les populations à une entreprise commune (campagne de vaccination par exemple). Les contacts sont réguliers entre chambres de commerce, associations d'éleveurs (pour la gestion des pâturages et l'organisation de convois, les vaccinations obligatoires du bétail), etc. Ces initiatives restent toutefois ponctuelles.

La frontière, les distorsions de politiques, la coexistence de deux monnaies (le FCFA et la Naira) et de langues officielles distinctes – même si elles sont peu pratiquées dans les affaires – déterminent strictement le fonctionnement de l'économie et des échanges transfrontaliers.

Pour un commerçant de Maradi, situé à 40 km de la frontière avec le Nigeria, la contrainte monétaire se traduit par le fait qu'une fois sa marchandise écoulee au Nigeria, il ne peut changer ses Nairas contre des CFA auprès d'une banque nigériane. Il recourt à l'économie de troc ou au change informel et circule donc avec de l'argent liquide (ce qui pose des problèmes de sécurité). Il en va de même pour les éleveurs du Niger qui, après avoir vendu leurs animaux au Nigeria préfèrent faire le voyage de retour avec des marchandises ou des produits utiles pour leur activité plutôt qu'avec de l'argent liquide.

Les transactions s'effectuant en langue hausa, le commerçant de Maradi n'est pas identifiable en tant que nigérien. Mais son véhicule immatriculé au Niger est quant à lui facilement repérable et fait l'objet de contrôles accrus sur la route par rapport aux véhicules nigériens. C'est pourquoi les opérateurs du Niger préfèrent changer de véhicule à la frontière (même si cela augmente les coûts de transaction : déchargement, chargement, location du véhicule) ou possèdent plusieurs plaques d'immatriculation.

Capitale commerciale et industrielle d'un grand espace transfrontalier, Kano fabrique et transforme un grand nombre de produits consommés au Niger et dans d'autres pays de la sous-région. Mais elle souffre de la concurrence des produits asiatiques arrivant au Nigeria par le Niger via le Togo et le Bénin malgré de sévères mesures protectionnistes.

² Les acteurs locaux qui se sont exprimés sont : M. **BELLO** Alh. Suleyman (National Association of Nigerian Traders, Kano), Dr. **BICKOU** Issoufou (Direction Régionale des Ressources Animales, Maradi), M. **MADUGU** Alhaji Ali S (Dala Foods LTD, Kano), Dr. **MAI** Moctar Hassan (Direction régionale de la santé, Maradi), M. **MANZO** Amadou (Compagnie Commerciale du Niger, Maradi), M. **YAHYA** Lawan Habib (Conference of the Northern States Chamber of Commerce, Kano).

Les distorsions normatives et monétaires sont au cœur du plaidoyer des acteurs locaux qui réclament la mise en œuvre effective d'une politique régionale commune, tout en reconnaissant qu'une partie de la société locale vit de ces distorsions.

1.2. Sikasso – Korhogo – Bobo Dioulasso³

La crise en Côte d'Ivoire ne peut masquer la nécessité structurelle pour les villes de **Sikasso** (Mali), **Korhogo** (Côte d'Ivoire) et **Bobo Dioulasso** (Burkina) de travailler ensemble au développement de leur zone d'influence commune.

L'espace Sikasso – Korhogo – Bobo Dioulasso (SKBo) est l'un des premiers à avoir fait l'objet d'investigations dans le cadre de l'initiative WABI. Tout milite pour le développement d'une coopération transfrontalière valorisant les nombreux intérêts solidaires des trois villes et de leur zone d'influence commune. Le développement de la crise ivoirienne a eu pour effet de mettre cette zone provisoirement « entre parenthèses » du point de vue des partenaires de WABI qui n'ont pas encore abordé de front le thème des espaces frontaliers en situation de crise.

L'exemple SKBO illustre le fait qu'en Afrique de l'Ouest, les tensions ne naissent pas nécessairement aux frontières, mais que ces dernières constituent des lieux où les conséquences des conflits se cristallisent (réfugiés, trafics, insécurité..) et où les risques de diffusion régionale de l'instabilité se développent. Jadis relativement prospère du fait de sa situation de plaque tournante du commerce entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali, l'espace SKBO est aujourd'hui en perte de vitesse. Le Mali et le Burkina Faso se tournent vers d'autres couloirs de transport (Dakar, Conakry, Nouakchott, Téma, Takoradi, Cotonou, Lomé) dont les capacités de concurrencer le Port d'Abidjan sont durablement stimulées par la crise ivoirienne. Les activités économiques locales sont également fortement perturbées en dépit de la remarquable capacité d'adaptation des opérateurs locaux : l'activité tournant autour de l'exportation des mangues vers l'Europe semble se déplacer du nord de la Côte d'Ivoire vers le sud Mali et le sud-ouest du Burkina; une partie de la production cotonnière du nord de la Côte d'Ivoire est égrenée au Mali. Par ailleurs, le commerce des munitions devient une activité récurrente (pratiquée notamment par les femmes dans la région de Sikasso).

Envisagée au regard de cet immense gâchis, la crise ivoirienne pose en tout cas une question, que les membres du réseau WABI devraient examiner au même titre que l'UNOWA (le bureau ouest-africain de l'ONU) : une identification partagée des intérêts communs ne permettrait-elle pas d'apaiser les rapports entre les trois Etats concernés ?

1.3. Sénégal méridionale⁴

Les populations de **Sénégal méridionale** (Gambie, Sud du Sénégal et Guinée Bissau) « intègrent » de fait un espace régional disposant de systèmes de production et de commercialisation dirigés vers la demande des zones urbaines. Cette articulation « spontanée », tout en contribuant largement à la stabilité économique des États frontaliers, participe à l'aménagement des territoires concernés.

³ Pour des raisons liées à la situation de crise en Côte d'Ivoire, les acteurs locaux de cette zone n'ont pu être présents.

⁴ Les acteurs locaux qui se sont exprimés sont : M. **BADJI** Marcel J. (St Joseph Family Farms, Bwiam Foni Kansala, The Gambia), M. **BALDE** Alvarenga Ibrahima Jaime (MIJPI Depudado Assembleia Nacional Popular, Bissau), M. **BALDE** Demba (Mouvement Jeunes pour la Paix et l'Intégration, Kolda, Sénégal), M. **JALLOW** Cherno (FOPRADO, Banjul, The Gambia), M. **SABALY** Amadou Tidiane (Communauté rurale de Madina El hadj, Sénégal).

Ce territoire transfrontalier est perçu par les acteurs locaux comme un espace commun : 80% des pêcheurs en Gambie viennent de Guinée Bissau ou du Sénégal. Les mouvements frontaliers de bétail sont nombreux et incessants. La totalité du charbon de bois consommé en Gambie est produit au Sénégal et en Guinée Bissau. Dans le domaine social et culturel, des villes, des villages, ou encore des écoles concluent des accords de jumelage. Dans celui de la coopération économique, les chambres de commerce concluent des protocoles visant à faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises. Ces efforts ont cependant peu d'effets, les « tracasseries » (contrôles) étant toujours aussi nombreuses sur les routes de Ségambie méridionale.

Un « Mouvement des Jeunes pour la Paix et l'Intégration » (MJPI) réunit des ressortissants des trois pays. Il s'est donné pour mission de gérer les différends qui pourraient dégénérer en conflit dans le contexte d'instabilité que connaît la zone (les problèmes casamançais, l'insécurité et le trafic d'armes, concernent en réalité l'ensemble de la zone transfrontalière). Ce contexte peut contribuer à transformer un problème de vol de bétail en conflit armé.

Un récent différend sur l'arachide illustre à la fois la dimension régionale de l'économie locale et la fragilité des équilibres sociaux. De nombreux producteurs bissau-guinéens d'arachide commercialisent depuis de nombreuses années leur production au Sénégal. En juillet 2004, des difficultés de financement de la campagne de commercialisation ont débouché sur le non-paiement des producteurs de Guinée Bissau par des intermédiaires sénégalais. La révolte des producteurs s'est traduite par des pillages de villages sénégalais et des opérations de représailles en sens inverse. L'intervention du MJPI a permis d'apaiser les esprits grâce à l'instauration d'un dialogue entre les villages et les autorités des deux côtés de la frontière.

1.4. SAFRA⁵

La Semaine de l'Amitié et de la Fraternité en Afrique (SAFRA) a été créée au début des années 80 à l'initiative des jeunes de Kayes (Mali) et de Tambacounda (Sénégal), bientôt rejoints par ceux de Basse (Gambie), Labé puis Boké (Guinée), Gabu (Guinée Bissau) et Selibaby (Mauritanie). Chaque année, l'une des villes membres accueille la SAFRA.

La SAFRA est probablement l'une des initiatives transfrontalières les plus précoces en Afrique de l'Ouest. Ancrée dans l'aire historique mandingue, elle privilégie le développement d'une culture de la paix dans une région où les peuples ont l'avantage d'être culturellement liés. Fondée sur de vieilles solidarités, elle vise le rapprochement entre les États concernés et s'appuie sur trois forums réunissant les 6 villes frontalières : le forum des maires, celui des femmes et celui de la société civile.

La prochaine édition de la SAFRA se tiendra à Tambacounda du 23 au 30 décembre 2004. Elle devrait réunir plus de 2 000 personnes autour de manifestations culturelles et sportives, tout en mettant un accent particulier sur le développement économique – une foire commerciale sera organisée.

Tambacounda et Kayes se situent sur l'axe Bamako – Dakar. Cette ancienne route commerciale, longtemps négligée, connaît un regain d'activité suite à la crise en Côte d'Ivoire. Cet axe pourrait être consolidé grâce à une stratégie concertée de facilitation et de développement du commerce (gares routières, organisation de la rupture de charge entre la route et le chemin de fer, etc).

⁵ Les acteurs locaux qui se sont exprimés sont : M. **TOURE**, Souty, maire de Tambacounda et, M. **Haidara** Fouseini Abdoulaye, Président du Bureau de Coordination de la SAFRA, Mairie de Kayes.

1.5. GRDR Mali – Mauritanie

Fondé en 1969, le GRDR est une Organisation Non Gouvernementale, qui intervient auprès des migrants et des villageois originaires essentiellement du bassin du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie et Sénégal) et de la Casamance. Cette région d'Afrique constitue la principale source d'immigration subsaharienne en France.

Le GRDR se propose de mettre en œuvre un programme d'aménagement du bassin du Karakoro (rivière frontalière entre le Mali et la Mauritanie) qui est l'un des plus importants sous-espaces d'émigration vers la France. Sur la base des très fortes solidarités prévalant dans cet espace, l'objectif est d'impulser une dynamique de gestion concertée de la zone transfrontalière.

1.6. Mopti – Ouahigouya⁶

La zone de **Mopti-Ouahigouya**, aux frontières du Mali et du Burkina Faso, est peu densément peuplée. L'activité transfrontalière y est néanmoins forte, notamment parce que Mopti et sa zone d'influence se situent géographiquement plus près de Ouagadougou via Ouahigouya, que de Bamako.

La frontière qui sépare la zone de Mopti et celle de Ouahigouya correspond à peu près à la limite des sphères d'influence Dogon du Mali et Mossi du Burkina. Mais les relations très anciennes entre les deux peuples font que les liens sociaux transfrontaliers y sont à la fois très nombreux et très anciens. Toutes les localités maliennes sont dotées d'un « quartier Mossi » ; de même, les Dogons ont leur quartier dans chacune des localités burkinabè. Les élus locaux se connaissent et se fréquentent ; les villes de Ouahigouya et de Mopti sont jumelées, de même que celles de Koro et Tiou ; les autorités traditionnelles exercent leur autorité au-delà des frontières avec l'accord des administrations. Les administrations décentralisées des deux côtés de la frontière se concertent régulièrement sur des sujets aussi divers que la santé, l'agriculture, l'élevage, la sécurité.

Mais les acteurs locaux ont le sentiment que « leur intégration » n'est pas pour autant « reconnue » par les États centraux. Les accords de jumelage, les concertations régulières ne peuvent à leurs yeux déboucher sur des actions significatives que si un cadre de concertation global impliquant l'ensemble des acteurs locaux et les deux États est mis en place, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Les potentiels de coopération transfrontalière sont nombreux. Dans le domaine du tourisme, les visiteurs du pays Dogon et de Mopti passent en grande partie par le Burkina (en raison de la proximité de Ouagadougou). Enfin, les acteurs frontaliers expriment un intérêt particulier pour le développement de programmes transnationaux concrets dans le domaine de la santé. Il existe une volonté de mettre en place une « convention frontalière sanitaire » qui permettrait aux habitants de la zone d'aller se faire soigner dans le centre de santé ou dans l'hôpital le plus proche, que ces derniers soient situés sur le territoire malien ou burkinabé.

La zone est traversée par « la route du poisson » qui part de Mopti et se poursuit jusqu'au Ghana en passant par Ouahigouya et Ouagadougou. Cet axe est assez fréquenté et connaît un regain d'activités depuis le début de la crise en Côte d'Ivoire. Le trafic y est ralenti par les neuf postes de contrôle situés de part et d'autre de la frontière, qui devraient faire l'objet

⁶ Les acteurs locaux qui se sont exprimés sont : M. **BATHILY** Oumar (Maire de Mopti, Mali), M. **BOLY** Abdoul Salam (Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Nord, Ouahigouya, Burkina), M. **DEMBELE** Soumaïla (Centre de Santé de Koro, Mali), M. **DJIMDE** Agounon (Maire de Koro, Mali), Mme **OUEDRAOGO** Azeta (Mairie, Ouahigouya, Burkina), M. **SANOU** Saïdou (O.D.E.C. Bobo Dioulasso, Burkina), M. **SAWADOGO** Abdoulaye (Mairie, Ouahigouya, Burkina).

d'une opération de rationalisation (pourquoi pas un poste frontalier unique, commun aux deux pays ?). De même, et pour éviter les « tracasseries », les marchandises sont souvent transbordées d'un camion à l'autre (les camions maliens sont trop contrôlés au Burkina et inversement) ; ce type de problème, à l'origine de surcoûts de transport, pourrait être réglé par la négociation avec l'appui des États.

1.7. Expérience européenne⁷

La question de la mise en œuvre de projets communs à deux ou plusieurs localités n'appartenant pas à un même pays est au cœur de la problématique transfrontalière. Est-il nécessaire de modifier les lois de décentralisation pour permettre aux collectivités locales frontalières de conclure des alliances de diverses natures ? Sous quelle forme les États peuvent-ils autoriser la collaboration frontalière ? **L'expérience européenne** peut fournir des sources d'inspiration pour le terrain ouest-africain. La diversité des systèmes administratifs et juridiques aurait pu constituer un obstacle important. Elle a cependant été surmontée par la mise en œuvre de coopérations frontalières flexibles : collaborations *ad hoc*, mise en place de structures transfrontalières permanentes ou d'associations de droit interne, conclusion d'accords transfrontaliers de droit privé ou public, etc.

Initiée par des élus et des autorités des régions frontalières, la coopération transfrontalière naît dans les années 50. Malgré les profondes cicatrices de la deuxième guerre mondiale, ce type de coopération permet d'optimiser les efforts de reconstruction. En 1971, la création de l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE) favorise des relations étroites avec les Institutions européennes et les gouvernements nationaux. A partir des années 80, l'adhésion à l'UE de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce, puis la création du marché unique, soulignent la persistance de fractures territoriales. Le programme « INTERREG », offrant aux régions frontalières des aides sur la base « de plans ou stratégies de développement transfrontaliers », devient progressivement un élément central du processus d'intégration régionale européen.

La coopération entre la région Alsace (France), le Land du Bade-Würtemberg (Allemagne) et les cantons de Bâle (Suisse) date du début des années 80. Une Commission intergouvernementale "chargée des problèmes de voisinage" et deux "comités régionaux bi et tripartites" sont constitués à cette époque. Ces comités se réunissent aujourd'hui ensemble sous la dénomination "Conférence du Rhin Supérieur".

Les natures juridiques des États concernés sont très différentes : l'Allemagne est une fédération, la Suisse une confédération et la France un État unitaire doté d'une loi de décentralisation. Ces différences et l'absence d'un cadre juridique harmonisé à l'échelle de toute l'Europe, font que le pragmatisme et la recherche de solutions *ad hoc* sont placés au cœur des actions de Coopération Transfrontalière : des communes se regroupent autour d'un projet précis, des régions (länder, canton) s'organisent entre elles. La maîtrise d'œuvre de certains projets est tantôt confiée à des associations ou à des entreprises privées. L'application du principe de subsidiarité et la recherche d'une plus-value institutionnelle constituent des préoccupations permanentes.

Les premiers pas ont porté sur la coopération culturelle. La mise en place du programme « INTERREG » financé par la Commission Européenne a permis de maximiser la plus-value transfrontalière et de développer des programmes dans des domaines aussi divers que la santé,

⁷ Cette expérience est présentée par M. **HEIDER** Jean-Paul (Vice-Président du Conseil régional d'Alsace – France- chargé des Relations Internationales & Transfrontalières ; Vice-Président de l'Association des Régions Frontalières Européennes – ARFE). M. **DIARRAH**, Aguibou, Directeur National des Frontières du Mali, complète cette présentation en relatant sa participation à l'assemblée générale de l'ARFE tenue du 7 au 9 octobre 2004 à Szczecin (Pologne) à l'invitation de l'Eurorégion Pomerania.

l'agriculture, les infrastructures, l'aménagement du territoire, l'insertion sociale, l'appui aux PME, etc. Ces programmes appuyés par « INTERREG » sont toutefois initiés et approuvés localement.

L'expérience européenne montre que la construction régionale ne peut être le seul fait des États. La construction européenne a bénéficié de l'éclosion et du développement d'un mouvement associatif des acteurs frontaliers qui, progressivement, s'est organisé et a fait valoir son rôle. Ce mouvement associatif, structuré au sein de l'ARFE, repose également sur une charte européenne de la Coopération Frontalière. Tout ceci souligne l'importance de la dimension locale de l'intégration régionale. Dans de nombreux cas, l'action au niveau local transfrontalier a de fait précédé, anticipé, des décisions prises ultérieurement au niveau communautaire.

II. DEUXIÈME SESSION : POLITIQUES RÉGIONALES

2.1. La politique régionale en matière de transports⁸

Les objectifs de la coopération régionale en matière de transport dans l'espace CEDEAO sont :

- La facilitation des transports routiers dans la perspective de la libre circulation des personnes et des biens.
- La libéralisation totale du secteur du transport aérien.
- L'appui au développement du cabotage.
- Une réflexion sur l'interconnexion des réseaux de chemin de fer.

Un programme à moyen terme de facilitation des transports routiers CEDEAO/UEMOA est en cours de démarrage. Il repose sur quatre piliers :

- La construction de postes douaniers juxtaposés pilotes (frontières Burkina – Côte d'Ivoire et Burkina – Togo ; corridor Abidjan-Accra-Lomé-Cotonou-Lagos). D'autres postes-frontière sont en projet.
- L'établissement d'un observatoire des mauvaises pratiques afin de lutter contre la multiplication des barrages routiers (corridors Abidjan-Ouagadougou-Niamey, Lomé-Ouagadougou-Niamey, Téma-Ouagadougou-Niamey et Abidjan-Accra-Lomé-Cotonou-Lagos).
- L'harmonisation des législations nationales en matière de transport et de transit. L'étude de faisabilité d'un système harmonisé de garantie des opérations de transit routier inter-états est en cours.
- La lutte contre la pandémie de SIDA sur les principaux couloirs de transport.

Ce programme a fait l'objet d'un atelier de validation réunissant l'ensemble des États membres de la CEDEAO en novembre 2003. Cet atelier a notamment insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre la CEDEAO et l'UEMOA.

⁸ La présentation est faite par M. **ADZIGBEY** Yao, chargé de programme principal, Secrétariat Exécutif de la CEDEAO.

2.2. La politique régionale en matière de libre circulation des personnes et des biens⁹

Le traité de la CEDEAO signé le 28 mai 1975 à Lagos stipule en son article 2 (point d) que l'action de la Communauté portera sur « la suppression entre les États membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des services, et des capitaux ». La libre circulation des personnes est une expression qui recouvre les quatre droits suivants pour les ressortissants de l'espace CEDEAO :

- Le droit d'entrée
- Le droit de séjour
- Le droit de résidence et
- Le droit d'établissement.

Pour jouir des droits découlant de la libre circulation des personnes, il faut être un citoyen de la CEDEAO. Est considérée comme citoyen de la CEDEAO toute personne citoyenne d'un État membre et ne jouissant pas de la nationalité d'un État non membre.

La Libre Circulation des Personnes, le Droit de Résidence et d'Etablissement ont en 1978 fait l'objet d'un protocole, puis en 1986 d'un code de conduite et d'un protocole additionnel en 1989.

Un certain nombre de progrès ont été enregistrés : ratification du protocole par tous les États membres, suppression des visas, mise en circulation du carnet de voyage des États membres de la CEDEAO par huit pays. Cependant les contraintes à la libre circulation, au droit de résidence et au droit d'établissement sont encore nombreuses.

2.3. L'initiative du Gouvernement du Mali relative à un observatoire des « Pays-Frontière » dans l'espace CEDEAO¹⁰

Le Gouvernement malien a pris l'initiative de proposer aux États membres de la CEDEAO la mise en place d'un groupe de travail sur la Coopération Transfrontalière en vue de la création d'un *observatoire des « pays-frontière » en Afrique de l'Ouest*. Cette proposition¹¹ sera soumise aux prochaines instances statutaires de la CEDEAO (début 2005).

Un observatoire des « pays-frontière », au niveau de la CEDEAO, remplirait une fonction de facilitation et de règlement des problèmes frontaliers et permettrait de créer des synergies entre autorités de différents niveaux de chaque côté de la frontière. Une telle structure pourrait disposer de relais dans certaines régions frontalières d'Afrique de l'Ouest et, partant, constituer un centre de ressources par rapport aux principaux problèmes liés à l'existence des frontières. Elle s'appuierait sur les groupes sociaux les mieux informés de ces difficultés, parmi lesquels une place spéciale pourrait être accordée aux élus des régions frontalières (mais aussi aux corps de contrôle, aux syndicats de transporteurs et de commerçants, etc.).

Elle tenterait de régler certains problèmes urgents à travers des activités de contact informelles, mais proposerait également des réformes réglementaires sur les questions frontalières. Cet observatoire pourrait aussi favoriser la mise en réseau d'expériences relatives à l'aménagement des rapports (ou des régions) transfrontalier(e)s et appuyer la mise en place de communautés de travail transfrontalières.

⁹ La présentation est faite par M. **SANO**H Nfaly, chargé de programme principal, Secrétariat Exécutif de la CEDEAO.

¹⁰ La présentation est faite par M. **DIARRAH** Aguibou, Directeur National des Frontières du Mali.

¹¹ Communication au Conseil des ministres des affaires étrangères et à la Conférence des chefs d'État de la CEDEAO : « Pays-frontière » : Approfondir l'intégration régionale par la coopération transfrontalière, juillet 2004.

La création d'un groupe de travail ou d'un secrétariat restreint, rattaché à la CEDEAO (sur une période d'un an renouvelable), permettrait enfin de progresser plus rapidement vers l'élaboration et l'adoption d'un accord cadre communautaire sur la coopération transfrontalière. Il contribuerait en effet à la formulation de projets de texte (règlements, traités communautaires, etc.) permettant d'aménager le cadre juridique de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest. Il devrait notamment faciliter la communication entre autorités nationales sur ces questions.

III. SYNTHÈSE DES DÉBATS

3.1. Les acteurs locaux et l'intégration régionale

Beaucoup d'études montrent que les différences de politiques (commerciales, monétaires...) entre les États de la région entraînent des distorsions qui constituent le « gagne-pain » d'un grand nombre d'acteurs économiques (ré-exportateurs, cambistes...). Ces dynamiques sont richement documentées et nourrissent **une conviction largement répandue selon laquelle la majorité des opérateurs économiques ouest-africains n'a pas intérêt à la création d'un véritable marché commun.**

Les témoignages recueillis à l'occasion de l'atelier WABI ne vont pas dans ce sens. Il apparaît ainsi que le développement du bassin cotonnier et de la filière mangue entre les régions de Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso, celui de la filière bétail entre Maradi et le Nord Nigeria, celui du bassin arachidier ou du commerce du poisson en Sénégal méridionale, souffrent aujourd'hui gravement des contraintes frontalières. Ces exemples, ainsi que d'autres cités dans le cadre de l'atelier, montrent que cette « conviction largement répandue », ne rend pas complètement compte de la réalité. **La vision des acteurs frontaliers laisse en tout état de cause une impression différente.**

D'autre part, au-delà des enjeux strictement économiques, il apparaît qu'**un grand nombre d'associations, de jumelages, d'initiatives sociales et culturelles transfrontières existent d'ores et déjà.** Ces « micro-initiatives », qui par leurs dynamiques quotidiennes cimentent des relations pacifiques et développent les interdépendances sociales et économiques, constituent le socle d'une « société civile régionale ». Elles ne sont cependant pas organisées entre elles et ne constituent donc pas, à l'heure actuelle, un groupe de pression susceptible de se faire entendre.

Les acteurs frontaliers témoignent de la **réalité et de la pluralité de l'intégration** régionale. Mais ils ont le sentiment que, « vu d'en haut », cette intégration ne reste qu'un **concept** : « les États n'ont pas encore formalisé notre intégration ».

Le problème posé est donc celui du **rapprochement entre la réalité locale et la formulation des politiques d'intégration régionale.**

Certains participants évoquent la création d'une « association des régions frontalières ouest-africaines » à l'image de l'ARFE en Europe (cf. point 1.7.). Cette proposition est perçue comme un objectif à moyen ou long terme ; l'aboutissement d'un processus qui pourrait commencer plus modestement par la mise en place d'**un groupe de travail chargé d'entretenir le lien entre le terrain et la CEDEAO.**

L'idée de la mise en place d'un **forum des acteurs locaux** est également avancée. Beaucoup plus souple qu'une association, un tel forum pourrait progressivement fédérer les initiatives et valoriser des cadres de concertation au niveau local.

3.2. Ne pas contourner l'État mais organiser la subsidiarité

Les débats font apparaître que « l'État » est perçu de façon différente selon que l'on parle de l'administration centrale ou de ses représentants locaux. Ces derniers s'expriment le plus souvent en tant qu'acteurs locaux et perçoivent les contraintes de la même façon que les autres acteurs frontaliers. Ils pratiquent souvent un dialogue et une coopération de fait avec leurs homologues travaillant de l'autre côté de la frontière. Par exemple, les campagnes communes de vaccination dans la zone de Maradi – Katsina – Kano doivent beaucoup aux représentants locaux des ministères de la santé. De même, l'atelier fait état de nombreux exemples de coopération directe entre les services de police, de douane, de l'élevage, etc.

Les participants ont souligné que le niveau local ne devait et ne pouvait se substituer aux niveaux national et régional pour faire avancer l'intégration régionale. En revanche, ils ont insisté sur la notion de subsidiarité à travers des exemples concrets :

- Au Ghana, des négociations entre associations de transporteurs du pays et des pays voisins ont permis de lever la contrainte du changement de véhicule à la frontière qui augmentait les coûts de transaction et faisait perdre du temps aux commerçants.
- Au Sénégal, des négociations avec les chambres de commerce de pays limitrophes ont permis de créer des sociétés mixtes possédant des comptes bancaires dans plusieurs pays. Cette solution permet d'éviter de circuler avec de grosses sommes d'argent en liquide.
- L'exemple du Mouvement des Jeunes pour la Paix et l'Intégration entre le Sénégal et la Guinée Bissau montre que l'action associative peut jouer un rôle efficace dans le domaine du maintien ou de la préservation de la paix.

Ces exemples encourageants montrent que beaucoup de solutions peuvent être trouvées au niveau local, même si il est évident que les niveaux national et régional ont des rôles spécifiques et cruciaux à jouer pour permettre à la coopération transfrontalière d'exprimer tous ses potentiels. Dans la zone Mopti – Ouahigouya, il existe une volonté locale de réorganiser le système de santé primaire sur une base transfrontalière (cf. point 1.6). Un tel système ne pourra voir le jour sans un appui des ministères de la santé des pays concernés. Cet appui gouvernemental pourrait être plus facilement obtenu s'il trouvait matière à s'appuyer sur des textes communautaires négociés au sein de la CEDEAO.

Au-delà des récriminations légitimes des acteurs locaux (« Ce dont nous avons besoin c'est d'un État qui respecte les règlements de libre circulation de la CEDEAO, qui équipe et qui investisse ; non d'un État qui harcèle et qui tracasse »), **ces derniers appellent à la mise en place de structures officielles de concertation transfrontalières incluant des représentants des États centraux et des institutions d'intégration régionale.**

3.3. L'information est-elle la clé de l'application des textes et traités communautaires ?

Les difficultés d'application aux frontières de certains textes et traités communautaires est un fait reconnu par tous :

- « Tracasseries » aux postes frontaliers, y compris lorsque les papiers sont en règle.
- « Tracasseries » envers les véhicules non immatriculés dans le pays.
- Immobilisations longues de produits périssables, y compris les produits « du crû ».
- Prélèvements illégaux.
- Utilisation de routes détournées, etc.

Le débat autour de la libre circulation des personnes et du droit de Résidence et d'établissement a fait ressortir l'existence d'un fossé considérable entre les textes (traité de 1975, protocole de 1978, code de bonne conduite de 1986, protocole additionnel de 1999) et les pratiques.

Les représentants du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO soulignent que l'institution n'a que très rarement l'occasion d'être en contact avec les « premiers clients de l'intégration régionale » que sont les acteurs frontaliers. Elle ne dispose pas des moyens nécessaires à une diffusion large des textes et règlements communautaires. Les acteurs locaux soulignent que, de leur côté, ils ne peuvent s'appuyer sur aucune information officielle pour défendre leurs droits.

Des opérations pilotes d'information du public devraient être menées sur certains espaces frontaliers, notamment dans le cadre de la mise en place prochaine de postes frontaliers communs. Certains participants rappellent que le simple fait de hisser le drapeau de la CEDEAO sur les postes frontaliers constituerait le début d'une démarche de sensibilisation et d'information.

3.4. Un cadre légal pour la coopération transfrontalière

Les acteurs locaux frontaliers, même s'ils sont unis par une histoire et une langue communes, demeurent séparés par des langues officielles, monnaies, lois et règlements distincts. Ainsi, les États fédérés du Nigeria, pas plus que les communes ou régions du Niger, n'ont le droit de faire de la coopération internationale.

En outre, les bailleurs de fonds et les ONG travaillent le plus souvent sur la base d'enveloppes budgétaires définies sur une base nationale. Ces contraintes, ajoutées aux entraves à la libre circulation, constituent des limites au développement de la coopération transfrontalière.

Les participants pensent qu'un texte communautaire signé par les États dans le cadre de la CEDEAO pourrait et devrait encourager et encadrer la Coopération Transfrontalière. La nature exacte de ce texte n'a pas été précisée ; toutefois, la communication prochainement soumise par le Gouvernement malien à la réunion des Ministres et des Chefs d'État de la CEDEAO représente une première étape. Les acteurs locaux sont demandeurs d'une « impulsion » politique au niveau régional, sur laquelle ils pourraient s'appuyer pour « passer à une autre échelle de la coopération transfrontalière », aller au-delà de relations informelles et mettre en œuvre de véritables projets communs.

L'expérience européenne montre que la signature de conventions communautaires ou d'accords nationaux, ne constitue qu'un cadre à l'intérieur duquel les solutions *ad hoc* et les arrangements pragmatiques restent les plus à même de déboucher sur des projets concertés.

Il est donc nécessaire de : travailler au niveau politique communautaire pour combler le vide institutionnel de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest ; monter des projets pilotes basés sur la volonté et le dynamisme au niveau local.

3.5. Le rôle de la CEDEAO et ses relations avec les acteurs locaux

L'annonce du lancement du Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) par le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO est un signe très encourageant. Les participants notent avec satisfaction que le PIT se définit comme un programme opérationnel tourné vers des projets concrets répondant à des initiatives locales.

Il s'appuierait sur l'initiative du Gouvernement malien relative à la création d'un « observatoire des pays-frontière » dans l'espace CEDEAO (confer 2.3) et à la définition d'un Accord cadre communautaire sur la coopération transfrontalière. Dans un premier temps, un groupe de travail auprès des instances de la CEDEAO serait mis en place. Il devrait notamment viser l'implication des acteurs frontaliers dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de tout programme de l'institution relatif à la Coopération Transfrontalière. Les modalités d'une telle démarche restent à clarifier, mais il est indispensable que, d'une façon ou d'une autre, « le terrain irrigue et oriente » les activités de ce groupe de travail. Par ailleurs, il faut éviter trop de formalisme qui inhiberait la démarche et ainsi s'inscrire dans le processus institutionnel de la CEDEAO et de ses États membres. **Le réseau WABI, dont la vocation est de mettre en valeur les initiatives locales transfrontalières, peut aider le groupe de travail et la CEDEAO à garder le contact avec le terrain.**

3.6. Les perspectives d'un dialogue euro-africain sur la coopération transfrontalière

L'expérience européenne montre que les questions frontalières ne sont pas l'apanage de l'Afrique. Elle montre que même au sortir d'un conflit majeur comme la seconde guerre mondiale, les acteurs frontaliers de pays anciennement belligérants ont éprouvé la nécessité et la volonté de collaborer. L'existence d'un cadre communautaire unique définissant, autorisant et encadrant la coopération transfrontalière n'est pas une condition préalable au développement d'initiatives d'acteurs et d'institutions locales frontalières désireux de mettre en œuvre des projets communs – même si le passage d'une phase initiale « artisanale », d'initiative exclusivement locale, à un processus d'une ampleur significative, n'a pu s'opérer en Europe que par la mise en place d'un programme communautaire doté de moyens importants (INTERREG).

L'Afrique de l'Ouest en est manifestement à la phase initiale. A la question d'un cadre politique communautaire favorisant l'initiative transfrontalière (cf. supra) s'ajoute celle de l'appui financier à ces initiatives. **L'hypothèse de la création d'un fonds communautaire pour soutenir ces initiatives est avancée.** Le problème de l'intérêt encore peu développé des Bailleurs de Fonds pour la Coopération Transfrontalière et les politiques régionales est souligné.

Le principe d'un dialogue dans la durée entre les représentants de l'expérience européenne et l'Afrique de l'Ouest est retenu comme un élément majeur du développement futur du dossier transfrontalier dans la région. S'il est évident que l'expérience européenne ne peut et ne doit être purement et simplement reproduite dans le contexte ouest-africain, il apparaît que ses acquis peuvent être une source d'inspiration et d'assistance technique de premier ordre (réflexion sur un cadre communautaire ou les multiples formes possibles d'accords et de structures de coopération transfrontalière). Au niveau du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO comme sur le terrain, les opportunités d'échange sont multiples.

3.7. Comment aborder le problème des espaces frontaliers en crise ?

La récente initiative de l'UNOWA¹² sur la mise en œuvre de stratégies intégrées dans les zones frontalières sensibles en Afrique de l'Ouest devrait être l'occasion d'aborder les questions connexes de la sécurité et du développement économique au niveau transfrontalier.

Beaucoup de participants de l'atelier demandent que le travail de diagnostic frontalier entamé dans la zone Sikasso – Korhogo - Bobo Dioulasso avant l'éclatement de la crise en Côte d'Ivoire soit valorisé. L'objectif pourrait être de promouvoir le dialogue transfrontalier comme un outil d'apaisement des tensions entre États.

L'idée selon laquelle un processus de coopération transfrontalière ne concernant que Sikasso et Bobo Dioulasso pourrait être entrepris a été également avancée. Il s'agirait alors d'éviter que l'instabilité et ses corollaires (trafics, banditisme) qui règnent dans le nord de la Côte d'Ivoire ne se répandent dans le sud du Mali et le sud-ouest du Burkina. Enfin, une telle démarche pourrait progressivement « attirer » puis entraîner les acteurs locaux de la zone de Korhogo vers des processus plus vertueux.

IV. CONCLUSION ET SUITES DE L'ATELIER

Les travaux de l'atelier ont permis d'identifier les orientations qui devraient permettre au dossier transfrontalier ouest africain d'avancer au cours des prochains mois.

4.1. Mise en œuvre d'un programme de promotion de la coopération transfrontalière au sein du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO

- Le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO a désigné un chargé de programme responsable de la définition et de la mise en œuvre du **Programme d'Initiatives Transfrontalières**.
- Le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ont diffusé une déclaration commune (cf. annexe 2) par laquelle le CSAO apporte son appui à la mise en œuvre du PIT.
- La proposition du Gouvernement du Mali concernant « l'observatoire des pays-frontière » dans l'espace CEDEAO sera soumise aux instances statutaires de la CEDEAO en janvier 2005. Son approbation pourrait constituer l'impulsion politique indispensable au lancement du PIT.
- Le PIT devrait reposer sur un groupe de travail. Ses activités à court terme seraient centrées autour de : 1) la préparation d'un premier document cadre communautaire à soumettre aux États membres, en impliquant des représentants des acteurs frontaliers, 2) l'appui au lancement d'opérations pilotes.

¹² United Nations Office for West Africa – Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

4.2. Projets et initiatives pilotes

Plusieurs projets et initiatives pilotes pourraient voir le jour au cours des prochains mois :

- Un programme d'aménagement du territoire transfrontalier en Sénégal-Gambie méridionale piloté par ENDA-Diapol.
- Un programme de santé transfrontalière sous l'égide de la CEDEAO avec l'appui du CSAO dans la zone Mopti-Ouahigouya.
- Un programme dans la zone SKBO piloté par le Partenariat pour le Développement Municipal.
- Un programme dans la zone Kayes-Selibaby piloté par le GRDR.
- Plusieurs initiatives de l'UNOWA (réunions des acteurs locaux) visant à développer le dialogue transfrontalier au service de la paix et de la sécurité dans les zones frontalières suivantes : (i) Guinée/Côte d'Ivoire/Libéria/Sierra Leone (Guinée Forestière) ; (ii) Mali/Burkina Faso/Côte d'Ivoire/Ghana ; (iii) Mauritanie/Mali/Niger ; (iv) Sénégal/Gambie/Guinée Bissau.

4.3. Dialogue euro-africain

Le mouvement frontalier européen est disposé à faire partager son expérience aux acteurs ouest-africains. Cette piste de travail sera explorée au cours des prochains mois sous l'égide du CSAO qui jouera en la matière un rôle de facilitateur. L'objectif est d'identifier et de faciliter la mise en œuvre d'opérations concrètes de collaboration de partage d'expériences et/ou d'assistance technique entre des acteurs européens (régions frontalières, ARFE, Conseil de l'Europe) et des acteurs ouest-africains (CEDEAO, Etats, acteurs locaux).

4.4. Poursuite de l'initiative WABI

Après plus d'un an de travail en réseau, le deuxième atelier WABI a permis d'ouvrir le dialogue entre les acteurs frontaliers et les responsables institutionnels de la coopération régionale. Les pistes d'action décrites ci-dessus résultent d'initiatives d'acteurs divers (acteurs locaux, CEDEAO, États, ONG, organisations régionales de la société civile, organisations internationales) unis par la conviction que la Coopération Transfrontalière dispose d'un potentiel important.

La vocation de l'initiative WABI est de valoriser ces initiatives et les acteurs qui les portent. Ce travail sera poursuivi par le biais du site <http://www.afriquefrontieres.org/>, des publications (fiches et documents de travail) et des « Chroniques frontalières » (magazine d'informations sur les réalités locales ouest-africaines). En outre, le Secrétariat du CSAO en collaboration avec ENDA-Diapol et les partenaires qui le souhaiteront, engagera un travail de répertoire des initiatives transfrontalières en Afrique de l'Ouest.

Le prochain atelier WABI, qui devrait être organisé dans le courant du premier trimestre 2006, sera l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre du PIT, les projets pilotes et le dialogue euro-africain. Il devrait également permettre à de nouveaux acteurs frontaliers de s'exprimer et à de nouvelles expériences d'être présentées.

ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS

Deuxième Atelier du Réseau FRONTIÈRES ET INTÉGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST Abuja (Nigeria), 27-29 octobre 2004

— ASSOCIATION DES RÉGIONS FRONTALIÈRES
EUROPÉENNE —

M. HEIDER Jean-Paul
Conseil Régional d'Alsace
Vice-Président chargé des Relations
Internationales & Transfrontalières
27, rue du Panorama
68800 - THAN
Tél. +33 3 89 37 02 36
Fax + 33 3 89 37 98 71
E-mail : jp.heider@wanadoo.fr /
jp.heider@wanadoo.fr

— BURKINA FASO —

S.E. YAMEOGO. Dramane
Ambassadeur du Burkina Faso au Nigeria
15, Norman Williams Street, S.W. Okoyi - Lagos
Tél: +243 1 61 18 49
Fax: +243 1 61 79 85
E-mail : ebfn@nova.net.ng

M. BOLY Abdoul Salam
Directeur régional CCIAB/Nord
Chambre de Commerce, d'Industrie et
d'Artisanat du Nord
BP 334
Ouahigouya
Tel. +226 40 55 07 83 / 70 25 81 56
Fax + 226 40 55 07 84
E-mail : asboly@fasonet.bf

Mme OUEDRAOGO Azeta
Conseillère auprès du Maire
Mairie de Ouahigouya
BP 48
OUAHIGOUYA
Tel. + 226 40 55 02 03 / 70 27 43 48
Fax + 226 40 55 07 35
E-mail : mairie.ouahigouya@fasonet.bf

M. SANOU Saïdou
Directeur
O.D.E.C.
181 rue 16.30 ; BP 997
BOBO DIOULASSO
Tél. +226 76 61 79 74
E-mail : sanou.s@fasonet.bf

M. SAWADOGO Abdoulaye
Direction de la Planification, chargé des
Programmes
Mairie de Ouahigouya
BP 48
OUAHIGOUYA
Tél. +226 40 55 02 03 78 84 60 02
Fax + 226 40 55 07 35 / 40 55 01 99
E-mail: Mairie.ouahigouya@fasonet.bf /
Aboulcolon@yahoo.fr

— CEDEAO / ECOWAS – SecrÉTARIAT
EXÉCUTIF/EXECUTIVE SECRETARIAT—

60, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District
P.M.B. 401
ABUJA, Nigeria

S.E. Le Général DIARRA Cheick Oumar
Secrétaire Exécutif adjoint de la CEDEAO
Tel. +234 9 31 47 647-9,
Fax +234 9 31 43 005, 31 47 646

M. ADZIGBEY G. Yao
Principal Programme Officer, Transport
Tel. +234 9 314 7647-9
Fax +234 9 314 3005
E-mail : gbevopega@yahoo.fr

Mme DIOP Adrienne
Directrice de la Communication
Tel. +234 (9)3147641(ld) / 234 (9) 314 7647-9
Fax +234 (9) 3147646/314 7662
E-mail : adiop@ecowasmail.net/
adriennediop@hotmail.com

M. GATY. Seydou
Secrétaire Exécutif adjoint chargé de
l'administration et des finances
Tel. +234 9 31 47 647-9,
Fax +234 9 31 43 005, 31 47 646

M. HOUNKPATIN Gilles
Directeur des Politiques Commerciales et
Douanières
Tel. + 234 9 314 7638
Fax + 234 9 314 7646/3005
E-mail : ghouunkpatin@hotmail.com

Mr. KONKOBO Noaga Alain
Chargé du Programme Union Douanière
Tel. + 234 9 314 76 38
Fax + 234 9 314 3005
E-mail : akonkobo@ecowasmail.net

M. SANOH Nfaly
Principal Programme Officer, Migration
Direction des Affaires Politiques
Tel. +234 803 449 8246

M. TAUPIAC Christian
Conseiller
Tel. +234 80 3 607 34 21
E-mail : taupiac@ecowas.int

— CEDEAO / ECOWAS —
PARLEMENT/PARLIAMENT —

S.E. M. DIALLO Ali Nouhoum
Président du parlement de la CEDEAO
International Conference Centre
Garki, fct Nigeria, PMB 576
ABUJA, Nigeria
Tel. +234 (9) 6702152 / (direct) 670 21 58
Fax +234 (9) 234 77 22
E-mail : speaker@parl.ecowas.int

— CRDI —

M. BOAHENE Frank
Haut-commissariat du Canada
3-A rue Bobo, Maitama
ABUJA, Nigeria
Tel. +234 011 234 9) 413 99 10/ 31/ 32/ 33/
53/54/55/56
Fax (011 234 9) 413-9911
E-mail: abuja@dfait-maeci.gc.ca (general)

— ENDA —

M. ABDOUL Mohamadou
Responsable coordination des activités
Chargé de programmes
Enda Prospectives Dialogues Politiques
(DIAPOL)
Immeuble Elh. Elimane NDOUR, rue 15 X
Corniche Ouest
BP 7329, Soumbédioune
DAKAR, Sénégal
Tel. +221 823 53 47
Fax +221 823 67 13
E-mail: diapol@enda.sn /
mabdoul@afriquefrontieres.org

M. HAZARD Eric
Enda Prospectives Dialogues Politiques
(DIAPOL)
Immeuble Elh. Elimane NDOUR, rue 15 X
Corniche Ouest
BP 7329 Soumbédioune
DAKAR, Sénégal
Tel. +221 823 53 47
Fax +221 823 67 13
E-mail : diapol@enda.sn

— ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE /THE UNITED STATES
OF AMERICA —

Mr. WALKER Laurence
Second Secretary
United States Embassy
9, Mambella St, Ott As Drive
ABUJA, FCT, Nigeria
Tel. + 234 9 523 0916
Fax + 234 9 523 0353
E-mail: walkerla@state.gov

— GAMBIE/THE GAMBIA —

M. BADJI Marcel J.
Director
St Joseph Family Farms Centre
Family Farming Project, Bwiam Foni Kansala,
PMB 3510, Serrekunda Kmc (Bwiam Village,
Foni Kansala), W/Division
Tel. +220 44 89 050 / 44 89 051 /98 39 49
Fax +220 48 90 50
E-mail: sjffc@gamtel.gm

M. JALLOW Cherno
Journalist
FOPRADO
No 7, 7th Street East, Kanifing North
Po Box 803
BANJUL
Tel. +220 43 94 951
E-mail: chernojallow59@hotmail.com

— GHANA —

Ms. MAAMAH Irene
Director
Ministry of Regional Co-Operation & NEPAD
PO Box CT 633 Flagstaff House
ACCRA
Tel. +233 21 76 91 32
Cel. 20 811 0053
Fax +233 21 77 17 78
E-mail: dnarko@hotmail.com

— GUINÉE BISSAO/GUINEA BISSAU —

M. BALDE Alvarenga Ibrahima Jaime
MIJPI
Depudado Assembleia Nacional Popular
INDE / MISSIRA
Tel. + 245 22 19 24 / 720 24 30
E-mail: mjpikolda@yahoo.fr

— MALI —

M. BATHILY Oumar
Maire de Mopti
Commune de Mopti
BP 150
MOPTI
Tel. +223 243 01 51 ou 223 243 01 59
Fax +223 243 01 59
E-mail: Mairie.mopti@caramail.com

M. DEMBELE Soumaïla
Médecin Chef
Centre de Santé de Koro
BP 04
Région de Mopti
Tel. +223 242 00 28
Fax +223 242 01 77

M. DIARRAH Agouibou S.
Directeur
Direction Nationale des Frontières du Mali
MATCL
BP 2432
BAMAKO
Tel. +223 222 35 75
Fax +223 222 35 75
E-mail: asdiarra@cefib.com

M. DJIMDE Agounon
Maire
Commune urbaine de Koro
KORO
Tel. + 223 2 420 135/2 420 335
Fax + 223 2 420 135

M. KAMATE Cheick
Sociologue
BERED
Rue 177, Porte 571
SEGOU
Tel. + 223 232 16 82 / 676 22 86
Fax + 223 23 20 316
E-mail: fodesa-segou@experco.net

M. HAIDARA Fouseini Abdoulaye
Président du Bureau de Coordination
SAFRA – Semaine de l’Amitié et de la Fraternité
Mairie de Kayes
Hôtel de Ville - BP 83
KAYES
Tel. +223 252 10 82/ 252 12 72 / 636 94 55
Fax +223 252 12 72

Mme MAGUIRAGA Mariam B. CAMARA
Coordinatrice
GRDR
KAYES
Tel. +223 252 29 82 / 253 1460
Fax +223 253 14 60
E-mail: grdr@afribone.net.ml

M. SOGOBA Ladji
Chef de Division Développement des zones
frontalières
Développement des zones frontalières
Direction Nationale des Frontières du Mali
MATCL
BP 2432, BAMAKO
Tel./Fax +223 222 35 75/ 222 83 42 / 676 13 63
E-mail: Sogoba_l@yahoo.fr

— MAURITANIE —

M. Hassane AOUBECK
Directeur Adjoint, Administrateur
Direction de l’Aménagement du Territoire
BP 195
NOUAKCHOTT
Tel. + 222 525 24 46 / Cel. +222 525 3661
E-mail: aoubeck@yahoo.fr
E-mail: datar@mauritanie.mr

— NIGER —

Dr. BICKOU Issoufou
Directeur Régional
Direction Régionale des Ressources Animales
BP 107
MARADI
Tel. +227410 204 / 965 313
Fax +227 410 204

M. BOLOUVI Guy-Michel
Journaliste
Sud Communication
BP 12952
NIAMEY
Tel. +227 98 20 50
Fax + 227 75 50 92
E-mail: mboluvi@yahoo.fr

M. MANZO Amadou
Directeur
Compagnie Commerciale du Niger
BP 127
MARADI
Tel. +227 96 08 49 / 41 01 80
Fax +227410 805
E-mail: ccni@intnet.ne

Dr. MAI Moctar Hassan
Directeur régional santé publique
Direction régionale de la santé
BP 474
MARADI
Tel. +227 410 091/410 770/ Cel. 987 563
Fax +227 410 760

— NIGERIA —

Ms. AGBAKOBA José Patricia
National Boundary Commission
Plot 2943 Cadastral Zone Aguyi
ABUJA
Tel. + 234 9 41 33 466 / 0202 33 12 8640

M. ASIWAJU Anthony I.
Executive Director
Transborders Resources Dev. Consortium
S/c Professor A.I. ASIWAJU MFR
PO Box 171, Ibara, Abeokuta
Ogun State
Tel. + 234 803 3761 461 / 882 162 123 6373
E-mail: anthonyasiwaju@yahoo.com

M. BELLO Alh. Suleyman
National Assistant of
National Association of Nigerian Traders
40 Mamman Bida Rd, Kiwambai Market,
PO Box 2890, KANO
2nd Deputy President, Kano Chamber of
Commerce
Trade Fair complex
200 Rd, KANO
Tel. +234 0803 61 20058 / 0804 411 4141
Fax +234 064 64 78 88
E-mail: sukenco@hotmail.com

Ms. BELLO SALIHU Jamila
National Boundary Commission
Tel. + 234 9 41 33 466
Fax + 234 9 41 33 421
E-mail: jamilaabuja@yahoo.com

Ms. ESSIEN Margaret
Chief Administrative Officer
Ministry of Cooperation & Integration in Africa
Plot 49L, PCR Building Abogo Largeno
Street of Constitution Ave, Central District Area
ABUJA
Tel. + 234 98 44 10 96 39
E-mail: ido_essien@yahoo.com

Mr. JINADU Tatudeen Kayode
Director
Ministry of Cooperation & Integration in Africa
Plot 496, IPCR Building
Central Business District, Office Airport Road
ABUJA
Tel. + 234 9 670 64 / 0803 311 81 36
E-mail: tkjinadu@yahoo.fr

Hon. JIYA Peter
House of Representative
National Assembly Complex
ABUJA
Tel. + 234 9 23 40 502 /0404 41 80 614
E-mail: pjiya@post.com

M. MADUGU Alhaji Ali S.
Managing Director
Dala Foods (Nig.) LTD
85, Sharada Industrial Estate, (Phase III)
P.O. Box 2434, KANO
Tel. +234 64 660999 / 66 07 15/ 080 23 04 57 70
Fax +234 64 664311
E-mail: alimadugu@yahoo.com

Ms MUSA Maryam
Block Flat 1
Omokodo Housing
Estate Nyanya
ABUJA
Tel. + 234 084 50 88 383
E-mail: maryammusa2002@yahoo.com

M. SALLEH M.B.
Director
Ministry of Cooperation and Integration in Africa
Plot 496, IPCR Building Abogo Largema Street
Off constitution Ave, Airport Rd, Central District
ABUJA
Tel. +234 9 523 96 24
Fax +234 9 523 96 25

M. SHETTIMA Alhaji Bashir
Deputy Director
National Boundary Commission
The Presidency, Aguyi
Ironji Street, Matama
ABUJA
Tel. + 234 9 413 34 66
Fax + 234 9 413 34 21

M. YAHYA Lawan Habib
Trade Relations Consultant
Conference of the Northern States
Chamber of Commerce
Hausanoa/ Sallari Link, Gidan Badary
KANO
Tel. +234 064 66 09 99 / 080 345 19 800
Fax +234 64 66 43 11
E-mail: lawanhabeeb@yahoo.co.uk

— PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT
MUNICIPAL / MUNICIPAL DEVELOPMENT
PARTNERSHIP —

Mme ALVERGNE Christel
Conseiller Technique
BP 01-3445, 116 rue des Amoureux, Quartier
Zongo
COTONOU, Bénin
Tel. +229 30 42 42/ 229 30 05 60
Fax +229 30 19 76
E-mail: calvergne@pdm-net.org

M. NDIAYE Biram Owens
Directeur des Opérations
Partenariat pour le Développement Municipal
BP 01-3445, 116 rue des Amoureux, Quartier
Zongo
COTONOU, Bénin
Tel. +229 30 42 42/ 229 30 05 60
Fax +229 30 42 42
E-mail: bowens@pdm-net.org

— SÉNÉGAL —

M. BALDE Demba
Coordonnateur
Mouvement Jeunes pour la Paix et l'Intégration
Siège Quartier Sinthiang Samba Coulibaly
en face Usine SODEFITEX
KOLDA
Tel. +221 533 07 57
Fax + 221 996 12 04 / 996 12 64
E-mail: MJPIkolda@yahoo.fr

Mme DIATTA Ursule
Conseillère Technique
Direction de l'Aménagement du Territoire
BP 3838, Imm. centre Peytavin, résid. A, 7^oÉt.
DAKAR
Tel. +221 822.24.66 /652 15 58
Fax +221 842.08.14
E-mail: ursdiatta@hotmail.com

M. SABALY Amadou Tidiane
Infirmier d'Etat principal
Hôpital régional
Président
Communauté rurale de Madina El hadj
KOLDA
Tel. +221 532 88 62 / 996 22 87 / 996 22 85
Fax +221 996 22 87 / 996 22 41
E-mail: mjpiolda@yahoo.fr

M. TOURE Souty
SAFRA
Maire de Tambacounda
TAMBACOUNDA
Tel. +221 981 19 81 / 633 34 04
Fax +221 981 18 57

— ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM —

Mme UDIDA Valentine
Assistant Programme Officer
Social/Political Team
DFID Nigeria British High Commission
Plot 607, Bobo Street - Maitama District
ABUJA, Nigeria
Tel. +234 9 413 7710 -19
Fax +234 9 413 7400 / 4137396
E-mail: v-udida@dfid.gov.uk

— SUISSE/SWITZERLAND —

M. HELG Pierre
Ambassadeur
Ambassade de Suisse
ABUJA, Nigeria
Tel. +234 9 413 10 81 82
Fax +234 9 413 10 89
E-mail: pierre.helg@eda.admin.ch

— Togo —

M. JOHNSON Akuetey
Administrateur Civil Principal
Chargé de mission au Cabinet du
Ministère du Commerce, de l'Industrie et des
Transports
BP 383, 1 avenue du Triomphe
LOME
Tel. +228 221 05 52/ 911 25 25
Fax +228 221 05 72
E-mail: freddyjohnson@yahoo.fr

— UNITED NATION OFFICE FOR WEST AFRICA/
BUREAU DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE DE
L'OUEST —

Ms NGOZI Amu
Political Officer
UNOWA
Sénégal
E-mail: ngoziamu@hotmail.com

— CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE
L'OUEST/OCDE —

94, rue Chardon Lagache
75016, PARIS, France
Fax +33 1 45 24 90 31

Madame PUJOLLE Thérèse
Présidente du Club du Sahel et de l'Afrique de
l'Ouest

M. LAUZON Normand
Directeur
Tel. +33 1 45 24 90 13
E-mail: normand.lauzon@oecd.org

Mme SCHUMACHER Sunhilt
Directrice adjointe
Tel. +33 1 45 24 96 19
E-mail: sunhilt.schumacher@oecd.org

M. BOSSARD Laurent
Chef d'unité développement local et intégration
régionale
Tel. +33 1 45 24 78 55
E-mail: laurent.bossard@oecd.org

M. DIALLO Massaër
Administrateur Principal
Chef d'unité Gouvernance et conflits
Tel. +33 1 45 24 96 28
E-mail: massaer.diallo@oecd.org

M. HEINRIGS Philipp
Unité développement local et intégration
régionale
Tel. +33 1 45 24 89 85
E-mail: philipp.heinrigs@oecd.org

Mlle TREMOLIERES Marie
Unité développement local et intégration
régionale
Tel. +33 1 45 24 89 68
E-mail: marie.tremolieres@oecd.org

Mlle YAHY Jamila
Responsable de la logistique
Tel. +33 1 45 24 98 25
E-mail: jamila.yahi@oecd.org

M. DAHOU Karim
Consultant
44 Century Road, Walthamstow
E17 6JB LONDON
United Kingdom
Tel. +44 79 867 66 738/
Mobile +44 7986 766 738
E-mail: karim@enda.sn

National Correspondent In Nigeria

Ms. NZEKWU Sylvia
M35, Road 2
Victoria Garden City, Ajah
Lagos
Tel. +234 0803 402 3027 / 01 46 17 161
Fax + 234 1 46 17 161
E-mail: snzekwu@hotmail.com

ANNEXE 2. DÉCLARATION COMMUNE CEDEAO/CSAO

Abuja, 29 octobre 2004

DÉCLARATION COMMUNE

La coopération transfrontalière au service du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest

A l'invitation de la CEDEAO, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) a organisé, du 27 au 29 octobre 2004 à Abuja, le deuxième atelier du réseau West African Borders and Integration (WABI). Ce réseau, co-animé par le CSAO, la Direction Nationale des Frontières du Mali et l'ONG Enda-Diapol, a pour but de promouvoir la coopération transfrontalière par le dialogue entre les acteurs locaux, nationaux et régionaux.

L'atelier a réuni une soixantaine de personnes dont notamment, des acteurs issus de zones frontalières, des représentants des Etats membres de la CEDEAO et des membres du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO. L'Association des Régions Frontalières Européennes était également représentée par son premier vice-président M. Jean-Paul Heider.

A l'occasion de la cérémonie d'ouverture, le Secrétaire Exécutif adjoint de la CEDEAO, le Général Diarra, au nom du Secrétaire Exécutif, Dr Mohamed Ibn Chambas, a mis en exergue les potentiels concrets d'intégration que représentent désormais les zones frontalières et ceux qui y vivent. Il a souligné que les populations vivant à cheval sur les frontières ont désormais une place et un rôle dans le processus d'intégration de la CEDEAO. A ce titre, la CEDEAO se propose de formuler un Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) visant à démarginaliser les zones frontalières à travers des projets concrets réalisables dans des délais relativement courts.

Madame Thérèse Pujolle, Présidente du CSAO a rappelé que cet atelier constitue la première manifestation concrète d'un partenariat plus large avec la CEDEAO ; elle a salué et encouragé le dialogue entre les acteurs locaux et les responsables institutionnels de l'intégration.

M. Aguibou Diarrah, Directeur National des Frontières du Mali s'exprimant au nom du réseau WABI, a remercié le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, le CSAO et le Parlement de la CEDEAO pour leur appui à cette initiative. Son Excellence le Pro Ali Nouhoum Diallo, Président du parlement de la CEDEAO reprenant l'expression du Président Alpha Oumar Konaré, a invité les responsables de l'Intégration à percevoir les zones frontalières comme des lieux de suture de la construction régionale. Insistant sur l'importance des symboles, il a salué la résolution du Conseil des Ministres de mettre en œuvre la décision des Chefs d'Etats et de gouvernement, de faire flotter le drapeau communautaire sur les postes frontières.

M. M.B Salleh s'exprimant au nom de Son Excellence le Sénateur Lawan Gana Guba, Ministre de la Coopération et de l'Intégration en Afrique du Nigeria, a rappelé que le Nigeria s'est engagé dans la coopération transfrontalière dès les années 80 et a informé l'assemblée de l'appui résolu de son gouvernement à l'initiative du gouvernement du Mali visant à créer un groupe de travail sur la coopération transfrontalière au sein du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO.

L'atelier a permis à de nombreux acteurs frontaliers d'exprimer une grande diversité d'expériences, de propositions mais aussi de contraintes. Une discussion animée autour de l'expérience européenne a éclairé la réflexion et contribué à identifier des pistes d'action. Le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO a ensuite mis en débat deux de ses politiques sectorielles -- la libre circulation des personnes et le transport -- afin de réfléchir ensemble à la prise en compte et à la contribution des acteurs frontaliers dans la construction régionale.

Confortés par le contenu et la richesse des débats et l'évidence du rôle vital des acteurs locaux dans le processus d'intégration régionale, le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et le CSAO sont convenus de renforcer leur collaboration, notamment pour la formulation du Programme d'Initiatives Transfrontalières de la CEDEAO et pour la mise en œuvre de projets pilotes transfrontaliers.

Ces activités s'inscrivent dans un cadre de partenariat plus large entre les deux institutions; ce partenariat comprend également une réflexion sur les perspectives à moyen et long terme de l'Afrique de l'Ouest, des travaux sur l'agriculture et la gouvernance ainsi que des actions dans le domaine de la communication.